



Sherbrooke, le 2 Avril 2019

M. François Bonnardel, Ministre des Transports

Cabinet du Ministre des transports
700, boulevard René-Lévesque Est 29^e étage
Québec (Québec) G1R 5H1

Objet : La loi 17, certification et fréquence des inspections mécaniques pour l'ensemble des taxis et véhicules qualifiés

Monsieur le Ministre,

Depuis 30 ans, le réseau des mandataires a effectué plus de 2,000,000 d'inspections. Nous sommes partis de deux inspections annuelles de taxi à une inspection obligatoire annuelle avec le projet UBER et à zéro inspection annuelle obligatoire avec l'application de la loi 17 !

De plus, les mandataires ont investi plusieurs millions de dollars en formation et équipement dans leurs entreprises afin que plusieurs centaines d'inspecteurs en vérification mécanique soient en mesure de faire des inspections tel qu'exigé par la SAAQ et le règlement en sécurité routière!

Depuis 30 ans, les mandataires accrédités par la SAAQ ont contribué à vérifier les taxis deux fois par année et à s'assurer que les véhicules soient sécuritaires pour leurs usagers. **Les milliers de certificats de vérification mécaniques obligatoires remis par les mandataires à la SAAQ démontrent clairement l'importance de cet encadrement pour l'ensemble des véhicules, peu importe l'âge et le kilométrage du véhicule.**

Certains des véhicules d'aujourd'hui en 2019, sont mieux conçus au niveau des aciers et des alliages utilisés dans leur fabrication, ainsi que les moteurs et leurs technologies de carburation et d'injection plus performantes. Par contre, en ce qui touche la conduite, le système de freinage, la suspension, etc., ces composantes sont toujours de même qualité que dans les années 1980.

Ne faire aucune inspection annuelle sur l'ensemble du véhicule de transport de personnes pourrait avoir des conséquences graves sur l'état du véhicule et par le fait même, augmenter les risques d'accidents.

La réalité aujourd'hui est que les pièces de remplacement chinoises, de deuxième et troisième qualité, envahissent le marché nord-américain. Plusieurs propriétaires de véhicules installent ou font installer ce type de pièces pour économiser sur les coûts de réparation de leurs véhicules et par le fait même, puisque ces pièces s'usent beaucoup plus rapidement, les véhicules sur les routes du Québec sont moins sécuritaires s'ils **ne sont pas inspectés à des fréquences plus rapprochées. Nos membres le constatent chaque jour sur les véhicules qu'ils inspectent.**

Il est primordial qu'il y ait modification de la loi 17 et que *tous les taxis, UBER, EVA, etc., utilisés* à transporter des passagers, **soient sécuritaires et que les inspections biannuelles soient remises en application.**

Je ne sais ce qui arriverait, si on annonçait à la population le retrait des obligations des inspections périodiques obligatoires des avions, du métro, des trains, des bateaux, des autobus, des camions, des autocars et autres moyens de transport public?

Nous vous remercions, Monsieur le Ministre, de l'attention particulière que vous porterez à cette demande et vous assurons notre entière collaboration.

Joseph Bavota, directeur général
ASMAVERMEQ
www.asmavermeq.ca
Tél : 819 829-8115

c.c. : M. Frédéric Lafleur, président de l'ASMAVERMEQ



Communiqué : Association des Mandataires en Vérification Mécanique (ASMAVERMEQ)

La loi 17 du Ministère des Transports... Un recul majeur pour la Sécurité Routière

Après avoir pris connaissance du projet de loi 17 et avoir parlé à des personnes responsables au Ministère des Transports du Québec, il est important de dire que nous sommes très déçus de leur insouciance en ce qui concerne le rôle de partenariat des mandataires en sécurité routière et des dangers que cette loi pourra avoir pour la clientèle qui utilise le taxi et le covoiturage chaque jour!

Si le projet de loi est adopté, tous devront avoir : -un permis de classe 5, plutôt que la classe 4C des chauffeurs de taxi actuels ; -une formation minimale dont la durée reste à déterminer (environ sept heures) ; -réussi un examen ; -été soumis à une vérification des antécédents judiciaires.

Le gouvernement mettrait fin : -aux territoires exclusifs réservés et au contingentement des taxis ; -à l'immatriculation T réservée aux taxis ; -à l'**inspection annuelle**.

Il est clair pour nous que cette loi a aussi comme conséquences la perte d'emploi de plusieurs centaines de mécaniciens, le manque de revenus pour plusieurs garages qui ont investi depuis 30 ans dans un partenariat avec la SAAQ et la fermeture de certains centres d'inspection!

L'abolition des inspections obligatoires pour les taxis et pour ceux qui font du covoiturage est prévue pour **juin 2020**. Ce sera effectif une fois la loi 17 votée par nos parlementaires et que la consultation sur la réglementation sera terminée!

Une fois adoptée, la loi 17 prévoit qu'un véhicule pourra être soumis à une inspection mécanique chez un mandataire en vérification mécanique, lors d'un contrôle sur route par un contrôleur routier, un policier et/ou un inspecteur du bureau de taxis. Aussi, il pourra être soumis à l'inspection après un certain nombre de kilomètres ou selon l'âge du véhicule. Finalement, le véhicule pourra être soumis après une plainte ou dénonciation par un client.

Avec notre expérience professionnelle, et ce depuis 30 ans, et de nombreux rapports que nous avons soumis au coroner, nous en concluons la nécessité que l'ensemble des véhicules qui transportent des passagers doivent être inspectés.

Plus de 12 000 véhicules ne seront plus soumis à l'inspection et réinspection mécanique annuelle! Cela représente aussi plusieurs autres milliers de véhicules au Québec qui ne seront pas inspectés et qui auront le droit de transporter des personnes en covoiturage !

Pensons pour un instant à ceux qui transportent nos enfants à l'école et qui n'auront plus l'obligation d'inspecter leurs véhicules deux fois par année!

Pensons aussi à ceux qui transportent 120,000 usagers du transport adapté et qui n'auront plus l'obligation d'inspecter leurs véhicules !

Le ministre devrait prendre en compte les impacts potentiels sur un service aussi essentiel que celui du transport adapté (TA) pour les personnes à mobilité réduite, qu'elles soient aînées, handicapées intellectuelles ou physiques

Une fois UBER bien installé, devons-nous commencer à prévoir la fin des inspections obligatoires pour les autobus, les autocars, les véhicules d'urgence et les camions? Un non sens!

Comment ont-ils pu prendre cette décision?

D'après le MTQ, il n'y a pas de preuve statistique qui démontre qu'une inspection mécanique permet d'éviter un accident. **C'est de nier que les inspections effectuées par les mandataires depuis 30 ans n'ont pas eu un rôle primordial afin de détecter des milliers d'anomalies mineures et majeures sur ces véhicules!** Depuis 30 ans, le réseau des mandataires a effectué plus de 2, 000,000 d'inspections. **Nous sommes partis de deux inspections annuelles de Taxi à une inspection annuelle à zéro inspection annuelle !!!** De plus, les mandataires ont investi plusieurs millions de dollars en formation et équipement dans leurs entreprises afin que plusieurs centaines d'inspecteurs en vérification mécanique soient en mesure de faire des inspections tel que exiger par la SAAQ et le règlement en sécurité routière!

C'est effectivement un recul important pour la sécurité routière! La vraie raison pour cette loi est qu'elle sert l'intérêt principal de UBER qui aura besoin de beaucoup de chauffeurs accessibles partout au Québec qui ne sont pas nécessairement expérimentés et qui utiliseront un véhicule avec une historique peu connue !

Une chose est claire est que nous allons préparer un mémoire pour la Commission et organiser des rencontres avec les mandataires afin de planifier notre mécontentement face une loi qui mettra en danger les passagers, le tout pour satisfaire les exigences de UBER.

Nous invitons tous les mandataires du Québec et le publique à communiquer avec nous : info@asmavermeq.ca afin de bien exprimer notre mécontentement face à une loi qui est loin de favoriser la sécurité routière.

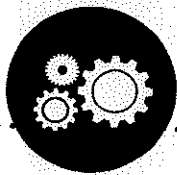
Nous invitons tous nos partenaires médias à faire connaître notre inquiétude et à nous appuyer en diffusant notre position concernant la loi 17 aux milliers de lecteurs en transport!

Nous invitons également toutes les associations en transport et les écoles de formation professionnelles à appuyer notre démarche afin de maintenir un réseau de professionnels soucieux de l'importance de la sécurité routière.

Nous invitons donc le Ministre des transports à ne pas enlever l'obligation de faire l'inspection mécanique des véhicules concernés par cette loi et à discuter avec notre association, un vrai partenaire qui est soucieux de l'importance que nos routes soient sécuritaires et que la sécurité des usagers soient assurée !

Source : Frédéric Lafleur Président ASMAVERMEQ 450-601-5921
Joseph Bavota Directeur général ASMAVERMEQ 819-829-8115





Fiers d'être
membres



Air Liquide Canada
Albany Bergeron et Fils
Alex Pneu et Mécanique (5500) inc.
Alignement Mauricie
André Bouvet Ltée
Atelier Genytech
Atelier SRM*
Atelier KGM
Auto jobs.ca****
Autobus Ashby
Autobus B. Dion
Autobus Bell Horizon**
Autobus Bourgeois
Autobus Chevette*
Autobus Galland**
Autobus Les Sillons
Autobus Maheux*
Autobus Transco
Autobus Victoriaville
Autocars Orléans Express*
Automobiles Jolibourg
Autolook inc.
Béton Provincial**
Bernier & Crépeau
Boutin Express**
Bureau du Taxi Montréal
Cain Lamarre Casgrain Wells
CFTR
CETL
Canada Hydraulique Équipement
Canadian Transportation
Equipment Association
Camouest
Camion Inter Estrie
Camions Excellence Peterbilt

Camions Lussier-Lussicam inc.
Camions Sterling de Lévis
Camions Volvo Montréal
Centre d'études
professionnelles Saint-Jérôme
Centre d'Inspection Sherbrooke*
Centre de vérification Beauce
Centre de vérification
mécanique Montréal
Centre de vérification Rondeau
Centre du Camion (Amiante)
Centre du Camion (Beauce)
Centre du camion Beaudoin
Centre du camion Gauthier
Centre du Ressort Rock
Centre du camion Amos
Centre du véhicule Chartrand*
Centre d'entretien et
de réparation du camion Kenworth
Centre de formation véhicules lourds
Centre d'Inspection Saint Jérôme
Centre de formation en
Transport de Charlesbourg
Centre du camion U.T.R.
Centre routier Inc.
Certi-Centre*
Centre vérification
mécanique Outaouais*
Charest International
Charlesbourg Toyota
Centre du camion Amos
Ciment St-Laurent
Commission des écoles
catholiques de Montréal
Commission scolaire du
Chemin-du-Roy
Commission scolaire de Montréal

Commission scolaire des Navigateurs
CONNEX-TÉ (CÉGEP de Rivière-du-Loup
et CÉGEP de St-Jérôme)
CRE Transport
Cummins Est du Canada Sec
Data Dis***
Dubois & Frères, Limitée
Durocher Transit
Deschamps Chevrolet Buick
Cadillac GMC Itée
Distribution Toiture
Domaine du Diésel
Drolet Ressorts Québec
EBI Centre du Camion
Écho du Transport***
École nationale du Camionnage***
Express Mondor**
FRENO
Fafard et Frères
Fédération des transporteurs par
autobus (plus de 1000 membres)*
Gaudreau Environnement**
Garage Benoît Trudeau
Garage Bellemare & Frères**
Garage Francois Thouin
Garage J. Fortier*
Garage Jacques Cadieux
Garage Lacroix
Garage MVL inc.
Gatineau Autos
Gaz Métro
Girolift
Goldcorp Project**
Le Groupe Multi-Services***
Groupe TYT

GM Dubois et Frères *
Harnois
Holcim
Hydro-Québec**
Hyundai Jean-Roch Thibeault
Intersan**
International Rive Nord
Joliette Dodge Chrysler*
JMF Transport
JBX**
JADNA
Jannock
J.C. Beauregard
Kenworth Montréal
Kenworth Québec
Les Services JAG
Le Groupe Guy
Location Brossard**
Location Empress
Location Goyette
L'Allier Automobile ST Foy (Québec)
Lajeunesse et frères
Limocar**
Lambert & Grenier
La société de fabrication d'acier
Mac-Phil Diesel
Maheux*
Mécanique Alignement Plus
Mohawk Council Kahnawake
Maskimo*
Mécamobile*
Mécamobile Rive-Nord inc.
Mécanique Générale M.P.C. Rive Sud
Mekpro
Molson Coors Canada
N Simard & Frères Inc
Natrel**
Normand Cloutier Transport*
Normandin Transit *

Orléans Express**
PLC Consultant
Produits ciment Couillard
Prolad Experts***
Rainville Automobile (1975)
Remorque 2000*
Réseau de Transport de la Capitale
Ressort Déziel*
Ressorts Charland
Ressort Maska*
Ressort Montréal Nord
Ressorts d'autos et camions Rock
Roland Boulanger
Regroupement des
professionnels en sécurité routière
(plus de 80 membres)***
Scotts
Sintra**
Société des alcools du Québec**
Service Matrec
Service Mécanique Mobile BL
Service de Pneus Ray
St Félicien Diésel
Ste-Marie Automobiles*
Service de suspension Turcotte Alma
Société de Fabrication Vick West
Société du Port de Montréal
Suspension Victo 1982
Suspension et ressorts
Michel Jeffrey
Syndicat des producteurs de lait
Tech-Mobile (1996)
Thetford Chrysler
Thiro
Toiture Mauricienne (Barrette)
Toyota Gabriel
Transport Cascades**
Transport Champion
Transport Dostie *

Transport Guy Bourassa**
Transport Robert**
Transport Jacques Auger
Transport Dean Doyle
Transport Bégin
Transport Scolaire Sogesco**
Transport Grégoire**
Transport GE Lecaille
Transport JC Germain
Transport Geneca**
Transport Gilbert
Transport C F Morin
Transport Durocher
Transport Demark**
Transport J.C.Germain
Transport L. Bilodeau et Fils
Transport Magazine
Transport Normand Cloutier
Transport St-Viateur Inc
Transport TF1 4 Sec Kingsway Vrac
TW Distribution UAP***
Ville de Brossard
Ville de Vaudreuil-Dorion
Ville de Drummondville
Ville de Longueuil
Ville de Montréal
Ville de Magog
Ville de Sherbrooke
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu
Ville de Dollard-des-Ormeaux
Ville de Coaticook
Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré
Ville de Saint-Félicien
Ville d'Alma
Ville de Québec
Ville de Gatineau
Ville de Saint-Basile-le-Grand
Via Prévention
WMI

*Mandataires ayant plus d'un mandat en vérification mécanique

**Entreprises PEP comportant plusieurs centres d'entretien

***Membres associés